



INFORMATION OFFICIELLE

Les 4 communes membres de la déchetterie intercommunale de Châtonnay ont approuvé un nouveau règlement d'exécution relatif à la gestion des déchets qui est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2016. Ce règlement est disponible sur les sites Internet des communes. Vous pouvez également en obtenir un exemplaire auprès de votre administration communale.

Afin de réduire les coûts de traitement des déchets, il a été décidé d'installer une presse pour les plastiques valorisables au mois de juillet. Malheureusement, deux bennes ont été dévalorisées. Des déchets de toutes sortes ont été trouvés lors du tri exécuté par l'entreprise de recyclage tels que verre, PET, tissus, peinture, ménagers, etc... (*voir photos ci-après*).



Pourquoi trier les plastiques ?

Parce que s'ils sont correctement triés, l'entreprise de recyclage ristourne le montant de **fr. 60.-** par tonne.

Par contre, si les plastiques sont évacués aux déchets urbains ou encombrants, leur traitement coûte **fr. 174.-** par tonne.

Afin de pouvoir bénéficier de cette ristourne, les communes ont décidé de prendre les mesures suivantes concernant **le dépôt des plastiques à la déchetterie** :

- a) Les sacs fermés noirs ou transparents ne seront plus acceptés. Les objets et autres flacons devront être visibles et contrôlables lors du dépôt dans la benne.
- b) Seuls les objets en plastique dur et les flacons vides et propres seront acceptés dans la benne à plastiques. Les films, gobelets et autres barquettes d'emballages et les plastiques souillés iront dans les sacs à déchets ménagers.
- c) Des panneaux informatifs seront installés près de la benne (*modèle au verso*).

Dans de nombreuses communes, TOUS les plastiques vont dans les sacs taxés et vos autorités ne souhaitent pas en arriver là, car la grande majorité des utilisateurs trient parfaitement leurs déchets. Merci à eux !

Les Conseils communaux et municipaux des communes de Châtonnay, Torny, Trey et Villarzel comptent sur vous pour les soutenir dans leur lutte quotidienne contre les charges toujours en augmentation pour les communes et remercient les utilisateurs de la déchetterie pour leur compréhension.

CONFORME



FLACONNAGES



CORBEILLES



BIDONS VIDES et PROPRES



MEUBLES DE JARDIN



**JOUETS SANS PILES ET SANS
MOTEUR**

NON CONFORME

Tous ces plastiques vont dans les sacs poubelles (sacs taxés)



EMBALLAGES SOUILLES



**JOUETS AVEC
MOTEUR**